

**Syndicat Intercommunal  
du Service Public de l'Eau  
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL  
du 18 juin 2024**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le 18 juin 2024, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

**Date de la convocation :** 11 juin 2024

**Date de l'affichage :** 11 juin 2024

**Nombre de membres en exercice :** 23

**Nombre de membres présents :** 14

**Etaient présents :** PASCAL Florent, ECLERCY Bernard, MANIFACIER Christian, RISSE Michel, AUBERT Julien, ROGIER Olivier, CHRISTMANN Eric, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, FAUCUIT Georges, MICHEL Jean-Marc, LAURENT Josy, THIBON Hubert.

**Etaient excusés :** MERCIER Jean-Claude (pouvoir à Bernard ECLERCY), PRADIER Éric, ANDRIEU Jean-Pierre, LE ROUX Thierry (pouvoir à Eric CHRISTMANN), GOUNON Lauriane (pouvoir à Florent PASCAL), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Etaient absents : TOUREL Jean-Luc, DOLADILLE Monique, AYGLON Philippe,

Participaient à la réunion : François COULANGE (Maire de PAYZAC), Aline LARRIEU ARGUILLE, Nadège GERMA, Agnès AUDIBERT, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Eric CHRISTMANN

**Objet : Convention de vente d'eau à la commune de Lablachère  
CS202406009**

Le Président informe que par courrier en date du 4 juin 2024, la Commune de Lablachère sollicite le SISPEC pour signer une nouvelle convention de vente d'eau pour la saison 2024.

Pour rappel, cette convention fixe :

- la durée de la convention du 1er juillet au 31 décembre
- les m3 livrables par jour depuis les réservoirs de Brès (100m3) et de St Genest de Beauzon (300m3).
- le prix du m3 selon délibération CS 202312011 tarification 2024
- le minimum facturable pour la durée de la convention 15 000 m3

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser le Président à signer cette convention et tout document se rapportant à son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,  
Le Président,  
Jean-Marc MICHEL.

